



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-424 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-262 »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2022, à 19 h, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2022-424 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-262 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 9 mai 2022, à 18 h 40, à la salle du centre récréatif Jean-Guy Houle, située au 151 rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE l'objet de ce règlement est le suivant :

- modifier le règlement de zonage afin d'autoriser la construction d'une seconde résidence à l'intérieur d'une superficie de droits acquis en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Ce premier projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ce projet de résolution en personne ou par écrit. Tout commentaire peut être transmis par écrit jusqu'au 9 mai 2022, 16 h, au 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade QC G0X 2J0 ou par courriel, à dg@sadlp.ca.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ordinaires de bureau.

Donné à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 2 mai 2022.

Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier